



VOTE ÉLECTRONIQUE : MODE D'EMPLOI

1. J'ACTIVE DÈS AUJOURD'HUI MON ESPACE ÉLECTEUR

soit grâce au mail reçu à mon adresse professionnelle le 13 octobre contenant un bouton à usage unique



soit en allant directement sur le portail :

www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

identifiant = mon adresse pro en minuscules + clic sur « réassort » du mot de passe et validation par le lien reçu à mon adresse pro

Je crée mon « mot de passe » électeur : 12 caractères minimum, dont 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial).

Je choisis une question-défi (Par ex : Couleur de ma 1^{re} voiture ?) et j'enregistre ma réponse secrète. Cette étape facilitera plus tard l'obtention d'un nouveau code de vote en cas de perte, oubli ou non réception de la notice



Mon mail pro n'est pas reconnu ? Je consulte l'annuaire des agents pour voir si l'administration ne m'a pas attribué un autre mail pro que celui que je connais : <https://aaa.phm.education.gouv.fr/aaa/> ...le cas échéant j'accède à cette nouvelle adresse par le webmail de mon académie (<https://www.education.gouv.fr/la-messagerie-professionnelle-3446>) en cliquant sur mot de passe oublié et en renseignant mon NUMEN

Je tourne en boucle entre le portail et l'adresse pro sans accéder à l'espace électeur ? C'est un problème de cache : je dois retenter depuis une fenêtre de navigation privée

Je rencontre une autre difficulté ? Je contacte l'assistance : <https://oxiforms.com/?VtokF>

2. AVANT LE 29 NOVEMBRE, JE REÇOIS MA NOTICE DE VOTE

Cette notice contient mon « code de vote » personnel et confidentiel.



Elle m'est remise en main propre sur mon lieu de travail, contre émargement, sauf exceptions : à l'adresse postale personnelle des agents en congé, déchargés, affectés en Outremer (hors Guadeloupe et Guyane), ou par voie dématérialisée pour les TZR non affectés à l'année, les agents inscrits tardivement sur liste électorale, les agents détachés hors MENJ, MESR, Sports.

Notice perdue, non reçue ? La fonction de « réassort » permet de récupérer un **nouveau code de vote** depuis le portail élections jusqu'à la clôture du vote.

3. ENTRE LE 1^{ER} ET LE 8 DÉCEMBRE À 17H : JE VOTE

D'abord je me connecte à mon espace électeur depuis le portail élections : www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022

Identifiant
mail pro

+

Mot de passe
créé par moi

Dans mon espace électeur, je clique sur le bouton « JE VOTE » et j'indique mon code de vote

+

Code de vote
sur la notice

Enfin, je vote SNALC pour tous les scrutins qui sont proposés :

- CSA ministériel (comité social d'administration)
- CSA académique (comité social d'administration)
- CAPN (commission administrative paritaire nationale)
- CAPA, CAPD, CAPL (commission administrative paritaire académique, départementale, locale)
- CCP (commission consultative paritaire des agents contractuels)
- CCM MEP, CCMA, CCMI... (enseignement privé)

